

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL

sur le postulat Muriel Thalmann - Promouvoir les postes à temps partiel (80% - 95%) au sein de l'Administration cantonale vaudoise – Pour une meilleure conciliation vie professionnelle et vie privée – Pour davantage de femmes aux postes clés

1. PREAMBULE

La commission nommée pour traiter de l'objet cité en titre s'est réunie le 28 juin 2019 à Lausanne.

Elle était composée de Mesdames les Députées Delphine Probst, Muriel Thalmann, Céline Baux, Graziella Schaller, de Messieurs les Députés Daniel Ruch, Nicolas Suter et Yves Ferrari, ainsi que de la soussignée, confirmée dans son rôle de présidente et rapportrice. Monsieur Sergei Aschwanden était excusé.

Ont également participé à cette séance, Madame la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite, Cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) et Me Filip Grund, Chef du Service du personnel de l'Etat de Vaud.

Le Secrétariat de la commission était assuré par Madame Fanny Krug, Secrétaire de commissions parlementaires.

2. POSITION DE LA POSTULANTE

La postulante se dit enchantée de la réponse donnée et constate que la mesure demandée a été mise en place de manière généralisée au sein de l'Administration. Elle est consciente que cela fait partie d'un ensemble de mesures à mettre en place. Elle relève que cela incite de nombreux jeunes gens et jeunes femmes à postuler à des postes à responsabilités qu'ils n'envisageraient pas si le taux d'activité était à 100%. Cette mesure permet de recruter de jeunes talents et d'avoir un éventail plus large dans le cadre du recrutement. La postulante salue cette mesure, elle remercie le Conseil d'Etat et remercie la commission d'accepter la réponse du Conseil d'Etat.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat considère que cette mesure est parfaitement légitime aujourd'hui, dans une optique non seulement de conciliation travail/famille, mais aussi d'aspiration de la jeune génération à réduire le taux d'activité.

Les défis ne concernent pas uniquement les mesures d'égalité mais également d'adapter l'Administration aux aspirations d'une partie des générations Y et Z, qui contrairement à la génération X, souhaitent enrichir leur vie par d'autres activités que le travail. Offrir des postes de cadres à des taux partiels, c'est aussi se laisser la possibilité de recruter des gens intéressants. Il faut savoir que l'Administration vaudoise est vieillissante ; environ 30% de ses cadres devront être renouvelés d'ici une quinzaine d'années. Il convient donc d'adapter la politique du personnel pour être en mesure d'attirer des compétences. A côté d'une politique salariale qui n'est pas très attractive pour les hauts cadres, en comparaison à d'autres entreprises de la place, l'Etat employeur doit offrir d'autres avantages et la conciliation travail/famille fait partie des éléments attendus.

S'agissant des questions d'égalité, un ensemble de mesures est nécessaire pour favoriser une accession des femmes à des postes à responsabilités. Ces mesures se trouvent dans la réponse du Conseil d'Etat. D'autres mesures viennent compléter la mesure demandée par la postulante, notamment :

- La valorisation des années consacrées à l'éducation des enfants
- Une meilleure valorisation de la relève (identification dans les services des collaboratrices présentant un potentiel professionnel et leur offrir des formations). Au Service du personnel de l'Etat de Vaud, «Objectifs cadres» est un secteur de développement des compétences des cadres qui s'adresse aussi bien aux cadres en place ainsi qu'à celles et ceux qui souhaitent obtenir un poste à responsabilités.
- La présence exigée d'au moins une femme dans tous les comités de recrutement. Cette mesure permet aux candidates d'être plus à l'aise.
- Sensibilisation des cadres en place à la question genre/égalité/mixité.
- Création d'un observatoire de la mixité au SPEV pour déterminer quelles sont les professions non-mixtes, pour essayer de favoriser la mixité.

A noter que parmi le personnel de l'Etat de Vaud, de nombreuses fonctions ne comportent pas de possibilité d'évolution dans un poste de cadre, par exemple celle d'enseignant-e. Il conviendrait donc de faire une analyse pour connaître la véritable proportion du nombre de cadres effectifs parmi les cadres potentiels.

4. DISCUSSION GENERALE

Un député salue les mesures du Conseil d'Etat. Toutefois, il se pose des questions sur la disponibilité des cadres à temps partiel, et la difficulté qu'il y a à joindre ces personnes, de même que sur la problématique des heures supplémentaires.

La Conseillère d'Etat considère qu'il s'agit d'une question d'organisation du travail, qui doit intégrer également le télétravail et le temps de travail annualisé, mais qu'il est effectivement nécessaire qu'un cadre soit présent auprès de son équipe. Toutefois, un certain nombre de tâches, notamment administratives, peuvent être déléguées. Il est à noter que les postes à temps partiel de cadres ne sont proposés qu'à des taux entre 60 et 100 %. Le temps partiel pour les cadres oblige à anticiper et mieux organiser le travail des équipes, mais cela est gérable.

La postulante ajoute que le temps partiel nécessite un autre type d'organisation, peut-être un peu moins conventionnelle. D'autres sources usuelles d'indisponibilités (séances, service militaire) sont désormais bien gérées et le temps partiel doit pouvoir être géré avec différents moyens à disposition.

Une députée s'étonne de la faible représentation des femmes dans les conseils d'administration ou de fondation. La Conseillère d'Etat répond, tout d'abord, que la majorité des sièges ne dépendent souvent pas de l'Etat. Le Canton essaie de trouver des femmes lorsque c'est lui qui nomme, le DIRH a ce souci en permanence (la parité est atteinte dans les entreprises de transport). Mais c'est un effort permanent et c'est pourquoi il est important d'avoir des femmes dans les comités de recrutement. Les règles fédérales pour les sociétés cotées en bourse récemment votées auront notamment des effets pour la Banque Cantonale Vaudoise (BCV) et la Romande Energie qui devront atteindre 20 % de femmes dans la direction et 30 % au sein des Conseils d'administration. C'est un premier pas.

Une députée considère qu'il serait possible d'être plus coercitif en matière de nominations au sein de Conseils d'administration et autres conseils et que c'est au Conseil d'Etat d'être plus exigeant et de ne pas accepter des nominations qui ne correspondent pas.

Il est répondu par la Conseillère d'Etat que la volonté politique est là mais cet exercice est difficile.

S'agissant de la prévoyance professionnelle pour les temps partiels, l'Etat de Vaud prévoit une primauté de prestations. La cotisation se fait donc dès le premier franc de salaire, mais n'alimente pas un compte personnel, mais général. Le droit à la retraite se calcule selon le salaire des douze dernières années (la prestation est le 60 % des douze dernières années). Néanmoins, en termes de retraite, il faut viser à ce que les femmes finissent leur carrière à 100 %, sinon les conditions de retraite risquent d'être péjorées.

Il est précisé que tout assuré à la Caisse de pension qui diminue son taux d'activité peut demander à rester assuré à son taux d'activité précédent, avec paiement de cotisations personnelles.

De même, les conditions de libre passage en cas de départ de l'Etat de Vaud sont très favorables : le libre passage est alimenté par les deux parties dès le 1^{er} franc de salaire.

Une députée estime qu'il y a un problème avec les temps partiels : la personne est engagée à un taux, par exemple, de 90%. Or, sa charge de travail reste celle d'un 100 %, alors même qu'elle est payée à 90 %. De plus, il faut aussi que cette possibilité soit offerte aux sous-cadres, ainsi qu'aux collaboratrices et collaborateurs de l'Etat. La Conseillère d'Etat répond que c'est déjà le cas pour 50 % du personnel de l'Etat de Vaud, et souhaite plutôt augmenter le temps de travail, notamment pour les enseignants, pour prévenir les problèmes de retraite et endiguer la pénurie de personnel.

Concernant les aspirations des Millennials (flexibilité, télétravail, ...), un député demande si l'Etat de Vaud envisage ou fait face à des problèmes de recrutement pour certains postes et s'il récolte déjà les fruits des mesures prises. La Conseillère d'Etat indique que l'Etat est un employeur de référence ; de manière générale, il n'a pas de difficultés à recruter. Par contre, il y a des secteurs d'activités à pénurie, notamment l'informatique (peu de diplômés, forte concurrence du secteur privé qui offre des conditions de travail incomparables à ce que l'Etat peut offrir). Pour autant, l'Etat trouve toujours du personnel, en particulier parce qu'il déploie des projets intéressants (lutte contre la cybercriminalité, projets de développement de la transition numérique) qui attirent de jeunes talents. Sans oublier l'importance de l'accompagnement de la vie (travail à temps partiel notamment). Dans les métiers d'ingénieur, l'Etat est devenu un employeur intéressant (salaires comparables avec les bureaux d'ingénieurs, nouveaux projets stimulants) et il n'y a aujourd'hui plus de difficultés à recruter des ingénieurs. Le Canton fait une veille sur les métiers à pénurie.

Une députée estime que le travail à temps partiel est aussi un choix. Elle souligne l'importance de favoriser le temps partiel des hommes qui est aussi demandé. La possibilité du temps partiel pour les femmes et pour les hommes est bénéfique pour la vie de famille. Il convient aussi de valoriser l'annualisation du temps de travail et développer la flexibilité qui bénéficie autant aux employeurs qu'aux employé-e-s.

Enfin, un député, favorable à la promotion du temps partiel pour les femmes et pour les hommes, est d'avis que cette mesure permet un bon équilibre au sein de la famille. Il remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse au postulat mais il reste persuadé que l'Etat n'est pas le seul à pouvoir agir. Cette pratique doit aussi se faire au quotidien au niveau des couples, des familles, des soutiens etc.

5. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat à l'unanimité des membres présent-e-s.

Lausanne, le 24 février 2020.

*La rapportrice :
(Signé) Florence Bettschart-Narbel*